

C. CWS 113

Le 14 février 2019

-03

Objet : Mise en œuvre de la norme ST.87 de l'OMPI

Madame,
Monsieur,

À sa sixième session tenue du 15 au 19 octobre 2018, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques pour la mise en œuvre de la norme ST.87 de l'OMPI (situation juridique des dessins et modèles industriels) et à réexaminer la liste provisoire d'événements détaillés figurant dans la norme ST.87 (voir le paragraphe 105 du document CWS/6/34). La norme ST.87 peut être consultée sur le site Web de l'OMPI à l'adresse http://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html.

Le Bureau international invite par la présente les offices de propriété industrielle à communiquer les résultats a) de l'évaluation de leurs pratiques opérationnelles et de leurs systèmes informatiques, y compris le calendrier provisoire concernant la mise en œuvre de la norme ST.87; et b) de l'examen de la liste provisoire des événements détaillés, conformément à leurs lois et pratiques respectives. Il convient d'inclure dans votre réponse un tableau de correspondance entre les événements de la norme ST.87 et ceux de votre office.

Votre office ou organisation est invité à publier lesdits résultats sur le Wiki de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique, à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/x/eQlkHw>, d'ici au 29 mars 2019. Vous pouvez télécharger le modèle de tableau de correspondance sur cette même page.

L'accès au Wiki est réservé aux membres de l'équipe d'experts. Si votre office ou organisation souhaite participer à cette équipe, veuillez transmettre les noms et adresses électroniques des personnes que vous aurez désignées au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, d'ici au 28 février 2019. Des informations complémentaires sur l'accès au Wiki sont disponibles dans l'annexe de la présente circulaire. Je vous saurais gré de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

./.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihino Fushimi
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes

Annexe de la circulaire C. CWS 113/03

Afin de prendre part aux discussions de l'équipe d'experts sur la plateforme Wiki, la personne désignée par l'office ou l'organisation pour participer à l'équipe d'experts (membre de l'équipe d'experts) devra disposer d'un compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si elle n'en a pas encore, elle devra en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, elle sera invitée à créer un nom d'utilisateur qui lui permettra d'accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, les membres de l'équipe d'experts devront se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe).

Une fois le compte créé, les renseignements suivants devront être envoyés au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme ou M.);
- poste occupé au sein de l'office ou de l'organisation;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Lorsque le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les membres de l'équipe d'experts recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]